

<http://numerique.anap.fr/publication/2356-definition-du-systeme-d-information-de-l-had>

Apport en connaissance

Définition du Système d'Information de l'HAD

Sommaire

1. Introduction
 - 1.1. Public concerné
 - 1.2. Cadre et Méthode de trava...
2. Les domaines fonctionnels
3. Modélisation de l'activité
 - 3.1. La demande d'HAD et la pr...
 - 3.2. La programmation et la ré...
 - 3.3. La préparation et la réal...
 - 3.4. Modèle générique et exige...
4. Exigences technologiques
 - 4.1. Système de gestion des do...**
 - 4.2. Format des informations n...
 - 4.3. Prise en compte des situa...
 - 4.4. Dispositif de gestion de...
5. Exigences d'interopérabilit...
 - 5.1. Le Dossier Médical Partag...
 - 5.2. La Messagerie Sécurisée...
 - 5.3. Cadre d'interopérabilité...
 - 5.4. L'Identifiant du patient
6. Sécurité – Confidentialité...
 - 6.1. Sécurité
 - 6.2. Confidentialité – Partage...
 - 6.3. Hébergement du SI HAD
7. Le domaine Prise en charge...
 - 7.1. La demande d'hospitalisat...
 - 7.2. La préparation de l'entré...
 - ⊕ 7.3. La programmation et l'exé...
 - 7.4. La préparation et la réal...
8. Le domaine des activités Su...
9. Le domaine Gestion
 - ⊕ 9.1. Gestion Administrative du...
 - ⊕ 9.2. Gestion Economique et Fin...
10. L'exploitation de données...
11. Les établissements de sant...

↪ 4. Exigences technologiques

↪ 4.1. Système de gestion des données

Le système d'information HAD doit impérativement reposer sur un système technologique de gestion de données à l'état de l'art, robuste, fiable, performant en termes de volumes et de temps d'accès aux données.

Le système de gestion des données doit intégrer, structurellement, les relations entre les différentes entités d'information.

Le système de gestion de données doit garantir la fiabilité et l'intégrité des transactions de lecture ou de mise à jour des données, dans un contexte multi-utilisateurs et d'accès potentiellement concurrents au même dossier.

L'essentiel des informations relatives aux patients, aux prises en charge, aux actes de soins et aux services rendus aux patients doivent être enregistrées avec un haut niveau de traçabilité, et être historisées afin d'éviter que des données « récentes » ne remplacent à tort des données « anciennes ». Cette exigence s'applique particulièrement aux données relevant de séjours d'HAD ou d'épisodes de soins différents.

Pour ces raisons, le système d'information s'appuiera sur un système de gestion de bases de données relationnelles (SGBDR) performant.

Glossaire

HAD

Date de parution : 12/10/2018
